

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1404

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 6

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« ces objectifs »

les mots :

« les objectifs mentionnés aux deuxième et quatrième alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.